



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0634

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

## Séance publique du 9 mars 2009

### Délibération n° 2009-0634

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain conventionné avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), la commune de Rillieux la Pape a décidé de reconstruire sa Maison des jeunes et de la culture (MJC). Ce projet est situé dans le quartier de la Velette, à proximité du centre chorégraphique national (CCN) ouvert en mars 2006 et dont les espaces extérieurs ont été livrés en novembre 2008. Avec le CCN, il constitue ainsi un pôle d'équipements culturels.

La MJC, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Rillieux la Pape, a ouvert au public en septembre 2008. Le traitement de ses abords nécessite une attention particulière en termes d'environnement et d'accueil du public, afin de s'harmoniser avec celui réalisé pour le CCN.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est le groupement d'entreprises Plan B architectes urbanistes/Egis aménagement/Cobalt. Elle a été désignée le 2 novembre 2007 pour une mission de conception. La maîtrise d'œuvre de réalisation sera assurée par la Communauté urbaine, direction de la voirie (voirie territoriale de proximité nord (VTPN)).

Le projet s'est attaché à prendre en compte les différents flux (piéton et automobile) dans l'esprit de la requalification des abords du CCN. Il s'inscrit dans la réflexion concernant la future urbanisation des balcons de Sermenaz.

Les principaux éléments du projet sont :

- un parvis hermétique à la circulation automobile étiré sur l'avenue Leclerc sous forme d'un plateau surélevé,
- un jardin public comprenant trois terrains en sablé à usage mixte, pour les boulistes et aires d'ébat pour les enfants,
- un cheminement piéton traversant le jardin public permettant la continuité du trottoir de l'avenue,
- un cheminement piéton situé entre le bâtiment et la balme,
- une mise en valeur de l'espace en développant un éclairage diffus et homogène et, par souci écologique, en employant des sources de lumière économiques.

Le projet observe une approche développement durable en ce qui concerne notamment :

- l'incorporation de la clause d'insertion dans la consultation des marchés de travaux,
- la gestion future des espaces respectueuse des ressources en eau,
- l'utilisation de matériaux solides limitant les coûts d'entretien.

Le projet a été validé par les différentes instances politiques du grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape :

- comité de direction du GPV du 6 février 2008,
- commission locale de sécurité du 3 juin 2008,
- commission accessibilité du 27 juin 2008.

Il a été présenté aux habitants lors d'un comité de quartier élargi, le 11 décembre 2008.

Les travaux sont prévus dans le premier trimestre 2010 pour une durée de 7 mois.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération est estimée à 1 090 000 € TTC. La Commune réalisera directement l'éclairage public pour un coût de 179 400 € TTC en valeur 2008.

La convention avec l'Anru prévoit des recettes à hauteur de 139 000 € de l'Anru et 150 000 € de la Région.

Une autorisation de programme partielle de 190 000 € correspondant à la maîtrise d'œuvre et aux études techniques a été votée lors de la séance du conseil de Communauté du 2 mai 2007.

L'autorisation de programme complémentaire nécessaire s'élève donc à 900 000 € en dépenses et 289 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet d'aménagement des espaces extérieurs de la MJC de Rillieux la Pape, pour un coût global prévisionnel de 1 090 000 € en dépenses et 289 000 € en recettes de l'Anru et la Région.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale B.1 - Favoriser la mixité, au titre de l'enveloppe 2009, pour un montant complémentaire de 900 000 € en dépenses et de 289 000 € en recettes sur l'opération n° 1448, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- en dépenses :

. 2009	10 000 €
. 2010 :	500 000 €
. 2011 :	390 000 €

- en recettes :

. 2010 :	89 000 €
. 2011 :	200 000 €

**3° - Autorise** monsieur le président à solliciter les subventions auprès de l'Anru et de la Région et à signer la convention correspondante avec la Région.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.**